

Paris, le 10 décembre 2018

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 62

Conformément à la décision n° 2010-07 SG modifiée, le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site virtuel du Cnam (<http://www.cnam.fr/actes-administratifs/>).

TABLE DES MATIERES

DECISION EMANANT DE LA DIRECTION DE L'ACTION REGIONALE

- **DECISION n° 18-03-DirAR portant renouvellement du directeur du Centre du centre régional IPST-Cnam.....p. 3**

DÉCISION N° 18-03-DIRAR
portant renouvellement du directeur
du centre régional IPST-Cnam

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers, notamment son article 26

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers

Vu la décision de nomination n°14-01-DIRE portant nomination du directeur du centre régional en Midi-Pyrénées en date du 1^{er} décembre 2013,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'IPST-Cnam en date du 23 mai 2018,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'IPST-Cnam en date du 21 novembre 2018,

DECIDE

ARTICLE 1er :

Monsieur Louis RANDRIAMIHAMISON est désigné en qualité de directeur de l'IPST-Cnam par intérim pour une période de dix-huit mois à compter du 1^{er} décembre 2018, en application de l'article 10, paragraphe 2, de la convention relative à l'IPST-Cnam Midi Pyrénées signée le 15 juin 2001.

ARTICLE 2 :

Monsieur Louis RANDRIAMIHAMISON reçoit délégation de signature pour la délivrance des attestations de valeurs proposées par le jury réuni sous la présidence d'un enseignant-chercheur du Cnam.

ARTICLE 3 :

La directrice de l'action régionale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30-11-2018

L'administrateur général



Olivier FARON